



Emprunt ... on veut de l'argent frais

Comment ça il est pas frais mon Emprunt ?! ... comme nos dirigeants n'ont pas de mémoire, ils réitèrent les mêmes erreurs de mise en marché que celles de l'emprunt précédent.

Ainsi, après avoir annoncé les dates d'émission permettant à chacun d'organiser ses pré réservations, les modalités de collecte d'argent frais précisées quelques 48 heures avant la date de souscription laissent les commerciaux désemparés et de facto, nos clients mécontents et insatisfaits.

En effet, après un « plan Marshall » de la collecte qui visait déjà à capter de l'argent frais, il s'avère que les placements temporaires effectués de plus de 30 jours sur livrets ne satisfont plus aux conditions de « fraîcheur ».

Pour piloter l'argent frais, sont élaborés avec beaucoup d'ingéniosité des tableaux de suivi en ajoutant des listes de produits dérivés plus ou moins longues ... tout semble bon pour pallier aux frais d'entrée minimum de 1% et/ou à l'argent frais tant attendu.

Ceux qui auront fait du frigo en sont pour leurs frais ... Que d'énergie déployée pour proposer aux clients de l'emprunt. Que de freins et d'obstacles en tous genres pour vendre une offre visant à satisfaire nos besoins en liquidité.

Nous, élus du Syndicat Unifié UNSA, sommes favorables à l'argent frais ...mais essentiellement pour compléter les rémunérations des salariés impactés par une inflation galopante.

Si nous comprenons que l'entreprise dans un contexte de crise de liquidités à besoin de collecter de l'épargne nouvelle, les collaborateurs apprécieraient également de pouvoir bénéficier d'un complément de rémunération pour remplir leur réfrigérateur de produits tout aussi frais.

Au vu des efforts déployés pour réaliser nos ambitieux objectifs dans un contexte économique difficile, les élus du Syndicat Unifié UNSA demandent un geste de reconnaissance qui serait fort apprécié des salariés dont le pouvoir d'achat ne cesse de s'éroder.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

